



ARRÊTÉ DE CIRCULATION À L'OCCASION DE LA FÊTE DE L'ÉCOLE JEAN DE LA FONTAINE

Le Maire de Remouillé,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6,

VU le code de la route et notamment les articles RI 10-2, R411.3-1, R411.25 à R417-28,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande formulée par l'amicale laïque de l'école Jean de la Fontaine en date du 10 Juin 2025,

CONSIDÉRANT qu'il convient de prévenir que la circulation sera interdite pendant le défilé de l'école Jean de la Fontaine le 21 juin 2025.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison du défilé des classes de l'école Jean de la Fontaine, la circulation des véhicules sera interdite pendant la durée du défilé le samedi 21 juin 2025, de 10h30 à 11h00, sur les voies suivantes :

- Place de la Bosselle (départ),
- Rue de la Bosselle,
- Traversé de la route de Bretagne,
- Rue des Pêcheurs,
- Espace de la Maine

ARTICLE 2 : Un service d'ordre sera assuré par les parents d'élèves afin d'organiser et de sécuriser le parcours du défilé sur les voies communales.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services et Monsieur l'Adjudant-Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Aigrefeuille Sur Maine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Remouillé, le mercredi 11 juin 2025

Le Maire,

Jérôme LETOURNEAU



De: rom-chacha <rom-chacha@hotmail.fr>
Envoyé: mardi 10 juin 2025 21:02
À: mairie@remouille.fr
Objet: Prêt matériel fête de l'école

Bonjour, serait-il possible d'emprunter le camion benne de la mairie le week-end du 21 juin pour la fête de l'école publique.

D'autre part serait-il possible aussi de nous mettre à disposition un maximum de ganivelles ainsi que les compteurs électriques de chantier à l'espace de la maine pour le vendredi après-midi 20 juin.

Et pour finir un arrêté de circulation pour notre défilé rue de la bosselle jusqu'à l'espace de la maine de 10h30 à 11h.

Merci.

Romuald Chartier

Amicale laïque de Remouillé.

06 18 81 79 67

Envoyé depuis mon appareil Galaxy